

Compte rendu Assemblée générale
La Cagette de Genas
06/06/2023

16 adhérents présents
9 pouvoirs

Producteurs présents :

- Florent MICHEL (les jardins de l'Isle)
- Alexandre KONS (GAEC Jacquet des Presles)

Excusés :

- Alexandre TEYSSIER (GAEC de Pérusel)
- Manu COLLET (les biquettes de Valaises)
- Mr et Mme FERRIZ (la bassecour bio)

20h : Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire

ORDRE DU JOUR :

- Bilan moral
- Bilan financier
- Intervention des producteurs
- Renouvellement du conseil d'administration
- Questions diverses

BILAN MORAL :

Le nombre de familles adhérentes est stable (82 dont 70 genassiennes) mais en baisse sur certains contrats comme les légumes. Il n'y a plus de liste d'attente.

Les nouvelles demandes d'adhésion continuent de baisser.

Des actions sont entreprises pour tenter de trouver de nouveaux adhérents :

- Participation au Forum des associations le 03/09/2022 avec l'aide des adhérents qui se sont relayés pour être présents tout au long de la matinée. La présence de l'AMAP à ce Forum a permis l'adhésion de 5 adhérents.
- L'AMAP participera au prochain Forum des associations début septembre 2023. La présence d'adhérents sera à nouveau nécessaire ce jour-là.
- La promotion de l'Association par l'intermédiaire des adhérents actuels a permis l'arrivée d'1 adhérent.
- L'AMAP devait participer à la Journée de l'environnement en mai 2023 mais celle-ci a été annulée par la municipalité.
- Des flyers ont été distribués à l'école Nelson Mandela mais nous n'avons pas pu évaluer les répercussions sur les nouvelles demandes d'adhésion.

Un pot de l'amitié était prévu le mardi 10/05 mais il a dû être annulé en raison des mauvaises conditions météorologiques. Une nouvelle date sera proposée. Les retours ayant été positifs sur les

précédents pots, nous essaierons de renouveler ces moments de convivialité plusieurs fois au cours de l'année. Il est prévu de proposer un moment convivial lors d'une distribution en fin d'année.

Participation des adhérents à des actions solidaires:

- Aide économique à notre maraîcher Florent Michel pour l'achat de sa parcelle
- Chantier Collectif de mise en place d'une serre chez Florent Michel

A la demande de la mairie, l'AMAP a participé aux festivités du 8 décembre 2022 (présence d'un adhérent).

Vote du bilan moral :

Contre : 0

Abstention : 0

Bilan moral approuvé à l'unanimité

BILAN FINANCIER :

Pas de modification du montant de la cotisation annuelle qui reste à 15 €. Celle-ci est totalement reversée au réseau AMAP AURA. Elle nous permet de bénéficier d'une assurance pour l'occupation de l'école Nelson Mandela lors des distributions, d'utiliser le logiciel clic'amax et d'héberger le site internet de l'AMAP.

Elle pourrait être réévaluée en Novembre 2023 si la cotisation au réseau AMAP AURA évolue.

TRÉSORERIE AU 01/01/2022: + 2400.32€

CHARGES	2022	PRODUITS	2022
Cotisation AMAP AURA 2022: 81 X 15€	1215,00 €	Cotisation adhérents 2022 Adh. hiver : 81 x 15€ Adh. printemps : 6 x 15€	1305,00 €
Achats Divers (Jeux journée environnement 23,80€)	23,80 €		
Apéritif Accueil Mai 2022 (Quiches 33€, Cerdon 24€)	54,00 €		
Impression Flyers Mairie	9,32 €	Subvention Mairie Indirecte	9,32 €
Location Lieu de Distribution	0 €		
Total Charges	1 302,12 €	Total Produits	1 314,32 €
Résultat		+ 12,20 €	

TRÉSORERIE AU 01/01/2023: + 2409.32€

Une demande de subvention a été déposée au printemps 2022 auprès de la mairie mais celle-ci a été refusée. Aucune demande de subvention ne sera faite pour 2023.

Vote du bilan financier :

Contre : 0

Abstention : 0

Bilan financier approuvé à l'unanimité

CONTRATS SAISONNIERS :

Pain : le contrat pain n'a pas été renouvelé pour la saison « été 2023 » du fait de l'arrêt de l'activité professionnelle de Boun Ny Koum. Nous allons tenter de trouver un nouveau producteur de pain en questionnant les autres AMAP.

Viande : le nombre de contrats est stable. Les adhérents ont noté que les produits charcuterie n'étaient pas toujours disponibles pour le contrat « compte charcuterie ».

Fromage de chèvre : le contrat va de mi-mars à mi-novembre. Le nombre de contrats et les montants des commandes sont stables (30 contrats). L'AMAP de Genas est la plus grosse AMAP servie par Nelly et Manu Couillet. Le retour des adhérents sur la qualité des produits est très bon.

Légumes : Florent embauche un salarié saisonnier 2 jours par semaine (les mardis et vendredis qui sont ses 2 jours de récolte).

Il subit une baisse de son activité du fait de la fermeture d'un magasin bio en février 2023 à qui il livrait des légumes sur Condrieu. De même, il a arrêté de livrer des légumes au magasin l'Ail des Ours à Genas du fait de la situation économique précaire du magasin. Cela lui permettait d'écouler certains légumes lors de pics de production.

Il y a 62 paniers soit une petite baisse par rapport aux années précédentes. Florent pourrait livrer jusqu'à 70 paniers.

Ses produits sont certifiés bio via le label Ecocert.

Grâce au financement participatif mis en place au sein des AMAP, Florent a pu acheter la parcelle de terrain que la mairie de Condrieu lui mettait auparavant à disposition. Il entreprendra en juillet un forage sur le terrain afin de pouvoir irriguer les cultures. La somme collectée est de 7800 € et lui permet de financer presque la totalité des frais d'achat et de forage.

Florent a construit une serre de 1000 m² qui permettra de protéger les cultures des aléas climatiques. Cela permettra à Florent de travailler plus confortablement en hiver et de gagner en précocité pour les récoltes.

2 chantiers solidaires pour bâcher la serre ont été organisés auxquels ont participé des adhérents de l'AMAP de Genas et de Condrieu.

La serre sera mise en service à l'automne car Florent doit terminer l'irrigation à l'intérieur de la serre.

Son objectif est d'améliorer ses conditions de travail. Cela pourra se faire notamment par la mécanisation des outils de travail.

Les adhérents remercient Florent pour la qualité de ses légumes.

Les trajets entre son exploitation et Genas lui prennent du temps mais restent rentables par rapport au nombre de paniers livrés.

Fruits :

44 paniers de fruits cette saison soit un nombre qui reste stable. Alexandre pourrait livrer une dizaine de paniers en plus.

Alexandre est associé avec la famille Jacquet depuis mai 2022. Ils embauchent 2 stagiaires et 2 saisonniers. Des saisonniers supplémentaires sont présents en juin du fait du surplus de travail à cette période.

23 hectares de terrain sont cultivés dont 5 hectares pour le maraîchage. Aucun projet d'agrandissement n'est envisagé à ce jour.

L'année 2023 s'annonce comme une bonne année à fruits si aucun aléa climatique majeur ne vient détruire les cultures.

La GAEC a adhéré à une CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles). Plusieurs agriculteurs se regroupent pour partager des engins agricoles et mutualiser les coûts.

Alexandre Kons et Adrien Jacquet travaillent à un projet d'acquisition d'un laboratoire de transformation des produits. Actuellement ils font appel à un laboratoire dans les monts du lyonnais. Ils souhaitent devenir autonomes et à terme peut-être proposer des prestations de services de transformation de produits aux autres producteurs.

Les temps de trajets entre son exploitation et Genas ne sont pas un souci même s'ils prennent du temps.

Agrumes :

Pour rappel les agrumes viennent de Corse. 8 AMAP se sont regroupées pour passer commande. Les agrumes sont livrés par palette d'environ 1 tonne 3 chez un amapien de Villeurbanne le lundi soir. Guilaine et Stéphane GIRON s'occupent d'aller récupérer les 235 kg de l'AMAP. Ils les stockent jusqu'à la distribution du mardi. Actuellement les GIRON préparent les paniers en amont de la distribution.

Pour la prochaine saison, il sera possible d'avoir des citrons sur 3 livraisons mais le poids des paniers restera le même (par exemple pour un panier de 5 kg il y aurait 4 kg de clémentines et 1 g de citrons). Un sondage sera envoyé aux amapiens pour savoir s'ils souhaitent intégrer des citrons aux livraisons. L'achat d'une balance sera alors nécessaire pour peser les citrons.

Le nombre de kg livrés à l'AMAP de Genas est passé de 170 kg à 235 kg (52 adhérents au lieu de 40). Pour la saison en cours, le producteur n'avait pas augmenté le prix au kilo des agrumes. Il envisage une augmentation pour la prochaine saison.

CONTRATS PONCTUELS :

Cerdon : 3 distributions ont été proposées sur l'année. Il y a eu très peu de commandes lors de la dernière distribution en mai. La question est posée de se limiter à 2 livraisons par an. Certaines parcelles ont obtenu la certification bio. Alexis Balivet a donc proposé des bouteilles de cerdon bio et non bio. A terme toutes les parcelles devraient être certifiées bio.

Poissons : 2 distributions ont eu lieu en décembre 2022 et avril 2023. Le volume de commandes est important et satisfaisant pour le producteur. Bonne qualité des poissons

Châtaignes : Suite au sondage effectué à l'automne 2022 il est décidé qu'une seule distribution par an est suffisante au vu du petit nombre de commandes et du fait que les produits se conservent bien. Des adhérents souhaiteraient pouvoir acheter des châtaignes sèches et non pas que des produits transformés. Cela est désormais possible.

Agneaux et plantes aromatiques : 3 fois par an. A la demande des adhérents, la productrice propose des quarts d'agneaux (épaule ou gigot) au lieu des ½ agneaux. Le volume des commandes a diminué (pas en nombre mais en quantité) et la productrice se questionne sur le maintien ou non des livraisons car pas forcément rentable pour elle. L'une des solutions pourrait être de passer à 2 distributions par an ? A confirmer avec la productrice.

Le nombre de commandes de plantes aromatiques est très faible mais comme les livraisons se font en même temps que celles de l'agneau cela ne pose pas de problème.

Noix : 1 distribution annuelle en fin d'année.

Miel : la dernière distribution a eu lieu en juin 2022. Le producteur ne répond pas aux sollicitations de l'AMAP pour organiser une nouvelle distribution. De ce fait, la recherche d'un nouveau producteur va être entreprise.

Projets 2023 de L'AMAP :

Le regroupement des AMAP a entamé une action auprès de l'État pour être reconnu association d'intérêt général. Cela permettrait de défiscaliser des dons. Cette défiscalisation des dons pourrait permettre de mettre en place plus facilement la distribution de paniers solidaires qui est un objectif de l'AMAP de Genas.

Une démarche a été initiée auprès du CCAS de Genas pour travailler avec eux car ils ont connaissance des personnes en difficulté qui pourraient peut-être être intéressées par la démarche de l'AMAP. Le CCAS n'a pas souhaité donner suite à cette demande.

Si les AMAP sont reconnues associations d'intérêt général il sera nécessaire de modifier les statuts.

La mairie de Genas souhaite organiser des actions pour la manifestation « octobre rose » en lien avec l'association mi plaine. L'AMAP de Genas a donné son accord de principe pour y participer selon des modalités à préciser. Cela permettrait de donner de la visibilité à l'AMAP et peut-être de trouver de nouveaux adhérents.

BILAN PREVISIONNEL :

CHARGES	2023	PRODUITS	2023
Cotisation AMAP AURA 2023: 80 X 15€	1200,00 €	Cotisation adhérents 2023 Adh. hiver : 80 x 15€ Adh. printemps : 3 x 15€	1245,00 €
Apéritif Adhérents & Producteurs (Printemps & Noël)	100,00 €		
Impression Flyers Mairie	15,00 €	Subvention Mairie Indirecte	15,00 €
Location Lieu de Distribution	0 €		
Total Charges	1315,00 €	Total Produits	1260,00 €
Résultat		- 55 €	

TRÉSORERIE AU 31/12/2023: + 2354.32€**RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Cédric PRIEUR, président et Dominique HARBONNIER, secrétaire, souhaitent quitter le conseil d'administration. Laurence JOMAIN est candidate pour le poste de secrétaire et Nadia PRIEUR pour le poste de présidente.

Renouvellement du bureau voté à l'unanimité

Présidente : Nadia PRIEUR

Trésorière : Violaine REVERBEL

Secrétaire : Laurence JOMAIN

Fin de l'assemblée générale à 21h 45

Nadia PRIEUR



Violaine REVERBEL



Laurence JOMAIN

